



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	11

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 11 septembre 2026,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Sophie KERNEN.

N° 2026/32 -

Date de la convocation municipale : 7 septembre 2026

OBJET :

Location des illuminations de Noël 2026 – Choix du prestataire.

Présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES – Emilie FRUTOSO - BERTERO - Sophie KERNEN – Manon MEYER - Aurore PIETTE - Caroline ROLLIN

MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Sylvain GONDRY - Ugo MUCCIO - Roger OUIILLASTRE – Stéphane ROLLIN

Absent excusé :

M. Dominique BONELLI (donne pouvoir à Mme Emilie FRUTOSO)

Absente non excusée :

Mme Yana GONDOVA

Déport de Mme la Maire et d'une conseillère municipale

Afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts, Mme Sophie KERNEN, Maire d'AURONS et Mme Emilie FRUTOSO-BERTERO, conseillère municipale, informent le conseil municipal qu'elles ne prennent pas part à la préparation du choix, à la présentation, aux débats et au vote concernant cette affaire.

Mesdames Sophie KERNEN et Emilie FRUTOSO-BERTERO quittent la salle.

Le rapport de cette affaire ainsi que la présidence de cette séance pour les débats et le vote sont assurés par M. Daniel BOCCA, Premier adjoint de la commune.

vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de la commande publique ;
- les crédits inscrits au budget communal de l'exercice 2026 ;
- les trois devis sollicités auprès de prestataires spécialisés dans la location d'illuminations de Noël ;

Considérant

- que la Commune d'Aurons souhaite installer des illuminations et décorations de Noël dans différents secteurs du village à l'occasion des fêtes de fin d'année 2026 ;
- que la Commune a souhaité comparer plusieurs propositions afin de retenir l'offre répondant le mieux à ses besoins ;

- que trois prestataires ont été sollicités et ont transmis une proposition commerciale portant exclusivement sur la **location des illuminations de Noël** ;
- que les offres ont été examinées au regard de leur montant ainsi que des prestations proposées dans le cadre de la location ;

Comparatif des offres

Prestataire	Montant HT
BLACHERE	3 495.00 €
LEBLANC ILLUMINATIONS	4 482.78 €
FESTILIGHT	4 888.00 €

Après examen des trois propositions, **BLACHERE ILLUMINATIONS** est proposé pour assurer la location des illuminations de Noël 2026, pour un montant de **3 495 € HT, soit 4 194 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme Sophie KERNEN et Emilie FRUTOSO-BERTERO n'ayant pas pris part au vote.

Article 1 – Choix du prestataire

De retenir la proposition de **BLACHERE ILLUMINATIONS** pour la location des illuminations de Noël 2026 de la Commune d'Aurons, pour un montant de :

3 495 € HT, soit 4 194 € TTC.

Article 2 – Objet de la prestation

La prestation porte exclusivement sur la **location des illuminations et décorations de Noël**, conformément au devis présenté par le prestataire et annexé à la présente délibération.

La durée de la location est fixée conformément aux conditions figurant dans le devis.

Article 3 – Dépense

La dépense correspondante, d'un montant de **4 194 € TTC**, sera imputée au budget communal de l'exercice 2026.

Article 4 – Autorisation de signature

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, à l'issue du vote et après son retour en séance, à signer le devis et tout document nécessaire à l'exécution de la prestation de location des illuminations de Noël.

Article 5 – Exécution

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Résultat du vote

- Nombre de votants : 11
- Pour : 11

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Madame la Maire Sophie KERNEN et Madame Emilie FRUTOSO-BERTERO n'ont pas pris part au vote et étaient absentes de la salle lors des débats et du vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Premier Adjoint assurant la présidence de séance pour cette délibération, M. Daniel BOCCA.

Madame la Maire, Sophie KERNEN est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



M. Marc BELLUAU

La Maire d'AURONS



Mme Sophie KERNEN

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*